



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N°2025_05_07
(IUT de RODEZ)

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil de l'IUT en date du 12/11/2024,

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de mise à disposition des locaux de l'Institut Universitaire et de Technologie de Rodez sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 :

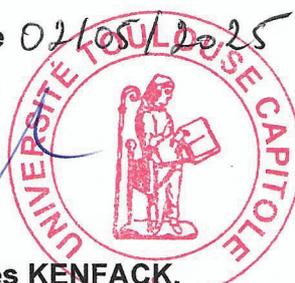
Type de salle	Organismes extérieurs			
	Tarif ½ journée		Tarif journée entière	
	HT	TTC	HT	TTC
Amphithéâtre	125€	150€	250€	300€
Learning Lab A400	50€	60€	100€	120€
Learning Lab B300	50€	60€	100€	120€
Autres salles	33,33€	40 €	66,66€	80€

Seuls les montants hors taxes font juridiquement foi. Taux de TVA : 20%

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Toulouse, le 02/05/2025



Hugues KENFACK,
président